

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
90.01	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 85.44; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en tout es matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement.			
9001.10.00	- Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques	A	6.5 %	6.5 %
9001.20.00	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	A	6.5 %	6.5 %
9001.30.00	- Verres de contact	D	En fr.	En fr.
9001.40	- Verres de lunetterie en verre			
9001.40.10	--- Conçus pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	D	En fr.	En fr.
9001.40.90	--- Autres	A	6.5 %	6.5 %
9001.50	- Verres de lunetterie en autres matières			
9001.50.10	--- Conçus pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	D	En fr.	En fr.
9001.50.90	--- Autres	A	6.5 %	6.5 %
9001.90	- Autres			
9001.90.10	--- Filtres de couleur pour appareils de prises de vues; trames pour les arts graphiques	D	En fr.	En fr.
9001.90.20	--- Réseaux de diffraction, cales ou étalons	A	2.5 %	3.7 %
9001.90.90	--- Autres	A	8 %	8 %
90.02	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement. - Objectifs :			
9002.11	-- Pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction			
9002.11.10	--- Pour les appareils photographiques à développement et tirage instantanés; pour les appareils pour faire des négatifs ou des positifs d'une largeur de plus de 8 cm et d'une longueur de plus de 10,5 cm; pour les agrandisseurs pour les négatifs ou les positifs d'une largeur de plus de 10 cm et d'une longueur de plus de 12,5 cm; pour les caméras de télévisions couleurs; devant servir à la fabrication d'appareils de projection de cinématographes ou d'appareils photographiques	D	En fr.	En fr.
9002.11.20	--- Pour les appareils de projection de cinématographes	A	En fr.	En fr.